

**Anonyme**  
**DE FRUCTU VENTRIS TUI**  
[Division du psaume 131, *Juravit Dominus*]  
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.48]

© Jean Duron, 2020,  
Centre de musique baroque de Versailles

#### ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

#### SOURCE

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.48), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 41-41<sup>v</sup>, F-Pn/ Rés Vma ms 571

(3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> systèmes du f. 41 ; f. 41<sup>v</sup> en entier)

#### DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune autre concordance n'a été établie.

#### UTILISATION LITURGIQUE

Tous les temps. Samedi. Vêpres

#### EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

##### **sol2,ut1,ut3,ut4**

Cette disposition chorale (voir dans le recueil *Tours-168* les n° t.16, t.27, t.74 et dans le *Recueil Deslauriers*, le n° d.47) peut s'exécuter de plusieurs manières : soit par deux voix d'enfants accompagnées de deux voix d'hommes, *haute-contre* et *basse-taille* ; soit avec trois voix d'enfants (si l'on dispose d'enfants chantant la partie de haute-contre en *bas-dessus*) accompagnés par un pupitre de *basse-taille*.

Il est probable que les versets impairs de ce psaume aient été chantés en alternance en plain chant (voir l'ANNEXE ci-dessous).

#### NOTES SUR LE TEXTE

Fin (second stique) du 11<sup>e</sup> verset, puis versets 13, 15, 17, 19 dans la division du psaume 131, *Memento Domine David*, suivis de la doxologie.

## TEXTE & TRADUCTION

11. [Juravit Dominus David veritatem, et non frustrabitur eum :]  
De fructu ventris tui ponam super sedem tuam.
12. [Si custodierit filii tui testamentum meum : et testimonia mea hæc, quæ docebo eos.]
13. Et filii eorum usque in sæculum : sedebunt super sedem tuam.
14. [Quoniam elegit Dominus Sion : elegit eam in habitationem sibi.]
15. Hæc requies mea in sæcula sæculi : hic habitabo, quoniam elegi eam.
16. [Vidua ejus benedicam : pauperes ejus saturabo panibus.]
17. Sacerdotes ejus induam salutari : et sancti ejus exultatione exultabunt.
  
18. [Illuc producam cornu David, paravi lucernam Christo meo.]
  
19. Inimicos ejus induam confusione : super ipsum autem effloreat sanctificatio mea.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto,  
[sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.]

11. Mais voicy comme le Seigneur a fait serment à David de garder immuablement ses promesses :  
je feray asseoir sur son throsne, un Roy descendu de ta race.
12. Que si tes enfans sont soigneux de garder mon alliance, et d'observer mes preceptes que je leur feray apprendre ;
13. Eux et leur posterité se pourront assurer d'estre maintenus en la possession de ton regne.
14. Car le Seigneur a fait choix de Sion, et l'a preferée à toutes les autres villes pour y establir sa demeure.
15. icy (dit-il) je veux rendre mon repos perdurable : icy je veux demeurer eternellement, puis que j'en ai fait l'élection.
16. Je multiplieray ses biens, de telle sorte qu'il n'y aura point de vefves desolées : et ses pauvres seront rassasiez de pain.
17. Je revestiray ses Prestres de sainteté et d'innocence : et ceux de qui la vie est toute sainte, seront comblez de joye et d'allegresse.
18. Là donc j'esleveray la puissance de David, et je reserveray l'éclat d'un regne glorieux à mon Christ qui doit tenir apres luy les resnes de la Monarchie.
19. Je couvriray ses ennemis de confusion : et versant mes benedictions sur sa teste, je feray fleurir son diadème et sa couronne.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint Esprit,  
à présent et toujours, comme dès le commencement et dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

(traduction : Michel de Marolles, *Le Breviaire romain* [...] en latin et en françois, partie d'automne, Paris, Sébastien Huré et Frédéric Léonard, 1659, p. 361-362)

## ANNEXE



*Antiphonarium juxta breviarium romanum,*  
Lyon, Sumptibus Societatis Bibliopolarum, 1670,  
« Tabula tonorum, seu modorum cantus quibus singuli quique  
Psalmi cantantur in Ecclesia », p.17.